

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 13 janvier 2020, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale, et Madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des trois (3) procès-verbaux des séances extraordinaires des 16 et 19 décembre 2019;

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle;

5. Adoption de règlement

6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 18 décembre 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 20 novembre 2019 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 18 décembre 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

7. Dépôt des rapports internes du mois de décembre 2019 : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

8. Législation et administration

8.1 Taux horaire des employées de la bibliothèque;

8.2 Taux horaires des brigadiers;

8.3 Taux horaire du responsable de l'application de la réglementation relative au stationnement;

8.4 Lettre d'entente numéro 13;

8.5 Embauche d'un employé temporaire en surcroît de travail;

8.6 Adhésion à l'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et Énergir;

8.7 Travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Barré;

8.8 Travaux d'entretien du cours d'eau Caillé;

9. Finances

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;

9.2 Dépôt des rapports budgétaires du mois de décembre 2019;

- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2019;
- 9.4 Budget 2020 de la MRC de Rouville et autorisation du paiement de la quote-part;
- 9.5 Dépôt du budget révisé de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly – dépôt de rapports d'approbation;
- 9.6 Prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly pour l'année 2020;
- 9.7 Programme des activités d'investissement pour l'année 2020;
- 9.8 Radiation des comptes à recevoir irrécupérables;
- 9.9 Demande de transfert budgétaire;

10. Travaux publics

- 10.1 Disposition de sols et matériaux d'excavation – nouvelle caserne;
- 10.2 Offre de services de la firme FNX-INNOV pour la mise à jour du cahier des normes générales pour la conception des infrastructures municipales;
- 10.3 Achat d'une boîte à sel pour le camion de déneigement;

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2019;
- 11.2 PIIA : Installation d'une enseigne, 2350, chemin des Patriotes, lot 2 597 997;
- 11.3 Demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, lots 1 811 801, 1 811 803 et 1 812 774;

12. Sécurité publique

- 12.1 Nomination d'un lieutenant;

13. Hygiène du milieu

14. Loisirs, vie communautaire et culture

15. Point(s) nouveaux

- 15.1 Travaux de pavage au garage municipal;
- 15.2 Travaux de pavage sur diverses rues;

16. Période de questions

17. Levée de la séance

20-01-01

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

20-01-02

RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU

**2 DÉCEMBRE 2019 ET DES TROIS (3)
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
EXTRAORDINAIRES DES 16 ET 19
DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et les trois (3) procès-verbaux des séances extraordinaires des 16 et 19 décembre 2019.

Adoptée.

20-01-03

RÉSOLUTION

**4.1 AVIS DE MOTION ET
PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE**

Avis est donné par Tania Ann Blanchette, que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement sur la gestion contractuelle.

Tania Ann Blanchette explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise notamment à :

- Établir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Ville, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Tania Ann Blanchette dépose le projet de règlement.

6.1...Dépôt des documents de la Sect'Eau.

6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

20-01-04

RÉSOLUTION

**8.1 TAUX HORAIRE DES EMPLOYÉES
DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'augmentation du taux horaire des employées de la bibliothèque selon les paramètres suivants :

- 27,40\$ pour la responsable;
- 18,74\$ pour la commis;

et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier

20-01-05

RÉSOLUTION

8.2 TAUX HORAIRE DES BRIGADIERS

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'augmentation du taux horaire des brigadiers à 15,86\$, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-06

RÉSOLUTION

**8.3 TAUX HORAIRE DU RESPONSABLE
DE L'APPLICATION DE LA
RÈGLEMENTATION RELATIVE AU
STATIONNEMENT**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le taux horaire de 22,61\$ payable au responsable de l'application des Règlements numéro 19-R-218 concernant le stationnement en période hivernale ainsi que le Règlement numéro 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique (pour les dispositions relatives au stationnement seulement), nommé en vertu de la résolution 19-12-343.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-07

RÉSOLUTION

8.4 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 13

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 13 à intervenir entre Madame Karine Benoît, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu;

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à finaliser et signer pour et au nom de la Ville de Richelieu la lettre d'entente numéro 13 à intervenir entre Madame Karine Benoît, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

20-01-08

RÉSOLUTION

**8.5 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ
TEMPORAIRE EN SURCROÎT DE**

TRAVAIL

CONSIDÉRANT la recommandation du 9 janvier 2020 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Dave R. Thibault comme employé temporaire en surcroît de travail, à compter du 13 janvier 2020 selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-09

RÉSOLUTION

8.6 ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ÉNERGIR

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Après étude et considération :

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTÉ, telles que soumises, les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir;

TRANSMET copies de cette résolution à l'Union des Municipalités du Québec et à Énergir.

Adoptée.

20-01-10

RÉSOLUTION

8.7 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU RUISSEAU BARRÉ

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à la MRC de Rouville de la facture portant le numéro CRF1900282 du 20 décembre 2019 au montant de 16 544,76\$ concernant une partie des travaux dans le cours d'eau Ruisseau Barré (branche 18).

Que cette dépense soit assumée à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un règlement de tarification finançant les travaux. Une fois en vigueur, les dépenses seront payées à même ce règlement et les sommes antérieures payées par le surplus non affecté y seront retournées à même le règlement.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-11

RÉSOLUTION

8.8 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CAILLÉ

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à la MRC de Rouville de la facture portant le numéro CRF1900278 du 20 décembre 2019 au montant de 73 701,67\$ concernant une partie des travaux dans le cours d'eau Caillé (principal et branche 1 et 2);

Que cette dépense soit assumée à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un règlement de tarification finançant les travaux. Une fois en vigueur, les dépenses seront payées à même ce règlement et les sommes antérieures payées par le surplus non affecté y seront retournées à même le règlement.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-12

RÉSOLUTION

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 8 janvier 2020, soit :

- Chèques numéros 8167 à 8253 pour un montant total de 258 806,05 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 8 janvier 2020, soit :

- Chèques numéros 8137 à 8166 pour un montant total de 726 546,90 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 8 janvier 2020;

9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2019;

20-01-13

RÉSOLUTION

9.4 BUDGET 2020 DE LA MRC DE ROUVILLE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte des prévisions budgétaires 2020 de la Municipalité régionale de comté de Rouville et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 686 983\$.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-14

RÉSOLUTION

9.5 BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY – DÉPÔT DU RAPPORT D'APPROBATION

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport d'approbation de modifications budgétaires de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (organisme 003917), approuvé sous le numéro 0394, en date du 6 décembre 2019.

Adoptée.

20-01-15

RÉSOLUTION

**9.6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DU BASSIN DE CHAMBLY POUR
L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (organisme 003917), approuvé sous le numéro 0013, en date du 29 novembre 2019.

Adoptée.

20-01-16

RÉSOLUTION

**9.7 PROGRAMME DES ACTIVITÉS
D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE
2020**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la réalisation des projets suivants, payables à même :

Surplus non affecté	
Remplacement du pont au parc de l'étang	10 000 \$
Mise à niveau du parc au B.I.T.	15 000 \$
Refaire le plancher du sous-sol et insonorisation au centre communautaire	30 000 \$
Achat d'un tracteur tondeuse	5 000 \$
Ponceau de la piste cyclable le long de la route 112	10 000 \$
Enseignes- bâtiments de la Ville	5 000 \$
Réfrigérateur au centre communautaire	4 500 \$
2 chaises pour les surveillants à la piscine	5 500 \$
Chute à livres	3 500 \$
Travailleur de milieu	10 000 \$
Cylindres de carbone 4500 PSI	9 000 \$
Portes ouvertes- semaine de prévention	3 000 \$
Inauguration et porte ouverte- nouvelle caserne	10 000 \$
Équipements pour le 630 (nouveau camion)	20 000 \$
Échelle aérienne usagée	100 000 \$
Logiciel requête et plaintes de PG Solutions	12 000 \$
Honoraires pour la mise à jour des bâtiments d'intérêt patrimonial	15 000 \$
Honoraires pour évaluer la mise à niveau de la bibliothèque	25 000 \$
Remplacement d'un ponceau sur le Rang de la Savane	10 000 \$
Surplus- améliorations réseau d'aqueduc	
Mise à niveau de la chambre de compteur Richelieu/St-Mathias	10 000 \$
Surplus- améliorations réseau sanitaire	
Génératrice pour la station de pompage Samuel-Bessette	30 000 \$
Surplus – infrastructures sportives	

2 chaises pour les surveillants à la piscine	6 500 \$
--	----------

Que la direction générale et la trésorerie soient autorisées à procéder à l'exécution des travaux conformément à la *Loi sur les travaux municipaux*, RLRQ c. T-14, et autres lois et aux pratiques établies.

Que toute somme non utilisée dans un projet financé par le surplus ou par une réserve pourrait servir à couvrir la dépense excédentaire nécessaire à la réalisation d'un autre projet ou le cas échéant cette somme sera retournée au surplus non affecté ou dans la réserve.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-17 RÉSOLUTION **9.8 RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR IRRECUPÉRABLES**

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 décembre 2019, six (6) comptes à recevoir totalisant une somme de 6 241,24\$ sont irrécupérables;

CONSIDÉRANT que malgré les démarches de recouvrement des sommes dues, aucun paiement n'a été reçu;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la somme de 6 241,24\$ soit radiée à titre de créance irrécupérable en date du 31 décembre 2019.

Adoptée.

20-01-18 RÉSOLUTION **9.9 DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande de transfert budgétaire au montant de 84 650,00\$ tel que demandé par Madame Sylvie Charpentier, trésorière, en date du 31 décembre 2019.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-19 RÉSOLUTION **10.1 DISPOSITION DE SOLS ET MATÉRIAUX D'EXCAVATION – NOUVELLE CASERNE**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 402021935 au montant 15 387,62\$, taxes incluses, à Sanexen services environnementaux inc. pour la disposition de sols et matériaux pour le projet de la caserne.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 22-900-10-032 (règlement 18-R-212 pour la caserne).

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-20

RÉSOLUTION

10.2 OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME FNX-INNOV POUR LA MISE À JOUR DU CAHIER DES NORMES GÉNÉRALES POUR LA CONCEPTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que le cahier des normes générales pour la conception des infrastructures municipales de la Ville a été mis à jour en 2011 par la firme FNX-INNOV;

CONSIDÉRANT que depuis son élaboration initiale en 2005, les normes établies par le Bureau de normalisation du Québec ont connu plusieurs changements;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme FNX-INNOV numéro 19-3113-23-1 du 17 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme FNX-INNOV concernant la mise à jour du cahier des normes générales de la Ville pour un montant de 9 400,00\$, taxes en sus.

Que cette dépense soit assumée à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-21

RÉSOLUTION

10.3 ACHAT D'UNE BOÎTE À SEL POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat d'une boîte à sel pour le camion

de déneigement auprès de la compagnie Équipements Twin inc, au montant de 11 311,70\$, taxes incluses.

Cette dépense, ainsi que toute dépense afférente, seront assumées à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

11.1 Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme.

20-01-22

RÉSOLUTION

11.2 PIIA : INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE, 2350, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 2 597 997

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer l'enseigne à plat sur le mur avant du commerce Subway;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 6 « Entrées à la Ville »;

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement de l'enseigne de façade sont nécessaires en raison des exigences de l'Office québécois de la langue française;

CONSIDÉRANT que l'enseigne respecte toutes les normes du règlement d'urbanisme 14-R-186;

CONSIDÉRANT les plans préparés par la compagnie Hansen Signs datés du 5 décembre 2019 et portant le numéro 31064_Subway33750;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du 18 décembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement d'approuver la demande telle que présentée.

Adoptée.

20-01-23

RÉSOLUTION

11.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE, LOTS 1 811 801, 1 811 803 et 1 812 774

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de Rouville Station inc. vise d'une part l'aliénation d'une partie des lots 1 811 801, 1 811 803 et 1 812 774 et d'autre part, la conservation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles une partie des lots 1 811 803 et 1 811 801;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 1 811 801, ainsi que le lot 1 812 774 sont présentement cultivés;

- CONSIDÉRANT** que le demandeur désire vendre la partie cultivée et conserver une partie des lots 1 811 803 et 1 811 801 pour continuer ses activités de récupération de métaux;
- CONSIDÉRANT** qu'avant l'entrée en vigueur de *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), des activités de récupération de métaux étaient exercées sur une partie des lots 1 811 803 et 1 811 801;
- CONSIDÉRANT** que la demande est conforme à la réglementation municipale;
- CONSIDÉRANT** l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- CONSIDÉRANT** que l'acceptation de cette demande n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes ni sur leur développement, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- CONSIDÉRANT** que l'élevage d'animaux le plus près se situe à 4200 mètres des terrains visés;
- CONSIDÉRANT** que la demande ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- CONSIDÉRANT** que la demande ne porte pas atteinte à la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que les alinéas 8, 9 et 10 de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* sont sans objet pour la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement d'appuyer la demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation demandée.

Adoptée.

20-01-24

RÉSOLUTION

12.1 NOMINATION D'UN LIEUTENANT

- CONSIDÉRANT** la recommandation du 3 janvier 2020 de Monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de sécurité incendie, de nommer Monsieur Sébastien Bruneau à titre de lieutenant;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la nomination de Monsieur Sébastien Bruneau à titre de lieutenant à compter du 13 janvier 2020, soumis à une période de probation pouvant aller jusqu'à un (1) an et selon les conditions prévues à l'Entente de travail 2014-2020 entre la Ville de Richelieu et les employés du Service de sécurité incendie de Richelieu.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-25

RÉSOLUTION

15.1 TRAVAUX DE PAVAGE AU GARAGE

MUNICIPAL

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 3078 au montant 22 420,13\$, taxes incluses, à Fortin Asphalte Excavation inc. pour des travaux de pavage au garage municipal.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-01-26

RÉSOLUTION

15.2 TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 3079 au montant 23 841,22\$, taxes incluses, à Fortin Asphalte Excavation inc. pour des travaux de pavage sur diverses rues.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

16 Période de questions

20-01-27

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h24.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Roxanne Veilleux
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.